

L'an deux mil dix-sept, le sept du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Patrick ROCHE, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Sébastien MIALON, Mmes Marie-Hélène ROUX, Sophie AVOUAC, Chantal GERENTES, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick VEY, Christophe GIRAUD, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL.

Absents représentés : Mr Michel MOUNIER (représenté par Mr Patrick VEY), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Alain GALLAND)

Absent : Mr André NICOLAS.

Mme Marie-Hélène ROUX a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu du 28 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 537 (Chemin des Noisetiers) et d'une parcelle de terrain non bâtie section AB 535 (Le Bourg)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section A numéro 1834 (La Garenne)
- Cession de parts sociales de la SCI Les Palles route du Puy.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Décisions modificatives :

Monsieur Patrick ROCHE présente au conseil les décisions modificatives à adopter :

- Décision modificative numéro 1 - Budget Pôle Santé :
 - o Compte 2313 : + 3 500 €
 - o Compte 21318 : - 3 500 €
- Décision modificative numéro 3 – Budget principal :
 - o Compte 21568 : + 38 000 €
 - o Compte 2315 - 42 : - 38 000 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Aménagement d'une réserve incendie Nouvelle déchetterie – modification du plan de financement : Mr le Maire rappelle au conseil la délibération prise en date du 27 avril 2017 concernant la prise en charge par la commune de la réserve incendie de la déchetterie pour les raisons précédemment évoquées. Il indique que le plan de financement doit être modifié car le taux de participation de la commune ne peut être inférieur à 20%.

Après délibération, le conseil municipal approuve donc la modification du plan de financement de ce projet comme suit :

- Total des dépenses : 31 489 € HT
- Subvention DETR 2017 : 12 595.60 €
- SICTOM du Haut Val de Loire : 6 297.80 € soit 20 %
- Communauté de commune Mézenc Loire Meygal : 6 297.80 € soit 20%
- Commune du Monastier sur Gazeille : 6 297.80 € soit 20%

Indemnités du trésorier : Mr le Maire rappelle au conseil que Madame Augusta FARGIER quittera son poste de trésorier au 6 septembre 2017. Monsieur le Maire présente au conseil le décompte de l'indemnité allouée au Trésorier municipal pour l'année 2017, au prorata du nombre de jours effectués. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le versement à Madame Augusta FARGIER de l'indemnité de conseil au taux de 100 % (gestion de 246 jours) et l'indemnité de confection du budget, soit 437.26 €.

Etude hydrogéologique de la source de Châteauneuf : Monsieur le Maire rappelle qu'une étude hydrogéologique a été réalisée au cours des derniers mois sur la source de Châteauneuf. Il apparaît que son débit est très fluctuant et que le bassin versant doit être étudié de façon détaillée afin de définir précisément l'origine de l'eau et la surface du périmètre de protection à mettre en place. Elle comprendra une étude géophysique, des colorations et des mesures de débit. Il propose donc de lancer une étude complémentaire dont le coût est estimé à 23000 € qui pourrait être financée à hauteur de 80%. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture d'un dossier pour une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Nouveaux Statuts de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la communauté de communes et la délibération notifiée par la communauté des communes en date du 18 juillet 2017. Il demande donc aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces statuts. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté des communes Mézenc Loire Meygal tels qu'ils sont rédigés et annexés à la délibération du conseil communautaire en date du 22 juin 2017.

Adhésion de la commune de Lissac au Syndicat d'eaux et d'assainissement du Velay Rural 'Les Eaux du Velay' : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans sa séance du 20 juin 2017, le Comité du Syndicat 'Les Eaux du Velay' a émis un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat de la commune de Lissac. Il est à présent nécessaire que les collectivités adhérentes au Syndicat fassent connaître leur avis sur cette décision dans le délai réglementaire de trois mois à compter de la notification de la décision syndicale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Lissac au Syndicat 'Les Eaux du Velay'.

Actualisation des statuts du Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural : Monsieur VEY informe le conseil que le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Velay Rural (SEAVR) lors de sa réunion du 15 février 2017 a décidé d'actualiser ses statuts suite à l'adoption de l'arrêté préfectoral DIPPAL/B3/2016/254 du 26 décembre 2016 relatif à la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ainsi que la modification du périmètre des EPCI de départements voisins. L'exercice de la compétence Eau et Assainissement sera encore assuré par le Syndicat des Eaux du Velay pour les communes d'Arsac-en-Velay, Blavozy, Chaspinhac, Coubon, Cussac-sur-Loire, Le Brignon, Le Monteil, Solognac-sur-Loire, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Germain Laprade, Apinac, Merle Leignecq, Sauvessanges. Chaque collectivité adhérente doit se prononcer sur cette décision. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural.

Clé de répartition des recettes PUP le Villard : Monsieur le Maire rappelle que pour financer une partie des investissements liés au raccordement aux différents réseaux des terrains situés sur la zone industrielle des Prés du Villard, un PUP a été mis en place. Les dépenses s'élèvent à 102 911 euros TTC. La commune prendra en charge 40% de la dépense. Afin de pouvoir répartir les recettes générées par la participation des différents partenaires ayant signé une convention avec la commune, Monsieur le Maire propose de respecter les pourcentages de chacune des dépenses pour chaque budget et propose donc la répartition suivante :

- Budget eau : 15 517 € HT soit 18 620.40 € TTC : 16.49 %
- Budget assainissement : 52 179 € HT soit 62 614.80 € TTC : 55.45%
- Budget communal : 26 397 € HT soit 31 676.40 € TTC : 28.05%.

A l'unanimité le Conseil approuve les clés de répartition pour le PUP le Villard.

Convention de prêt d'objets mobiliers - Espace culturel européen : Monsieur le Maire indique au conseil qu'un particulier a accepté de prêter une collection d'objets afin de les exposer au musée municipal du Monastier sur Gazeille. Il présente donc la convention entre le prêteur et la commune afin de régir les conditions de prêt et d'exposition des œuvres. Après délibération, le conseil municipal approuve avec une abstention le prêt d'objets au musée municipal et autorise Mr le Maire à signer la convention présentée.

Demande acquisition d'une partie de chemin rural à Crouziols – Désaffectation de l'usage public : Monsieur le Maire présente au conseil la demande d'acquisition d'une partie de chemin rural au lieu-dit Crouziols, au droit de la parcelle cadastrée section C numéro 1456. Il précise que cette partie de chemin rural est enclavée dans la parcelle précitée et ne présente aucun intérêt pour les riverains. Elle n'est pas utilisée pour un besoin de circulation et permettrait au propriétaire riverain de constituer une unité de propriété. Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la désaffectation de l'usage du public de cette partie de chemin rural, dit que cette désaffectation de l'usage du public peut être approuvée sans procéder à une enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière car l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie ;
- Approuve la vente de cette partie de chemin rural d'une contenance d'environ 38 m² à Mr REY Dominique, propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 1456 ;
- Dit que le document d'arpentage qui permettra d'extraire cette partie du chemin rural sera à la charge de l'acquéreur ;
- Décide que le prix de vente de cette partie de chemin rural sera de 10 €uros le m² ;
- Autorise Mr le Maire à régulariser cette vente par un acte administratif de cession.

Lotissement Bonnet les Hourches : Monsieur le Maire présente au conseil la demande émanant des propriétaires des habitations situées au lotissement Les Hourches qui souhaitent que la voirie privée desservant le lotissement soit intégrée à la voirie communale. Cette demande concerne les parcelles cadastrées section A numéros 1749 et 1750 pour une contenance totale de 632 et 197 m². Mr le Maire précise que la commune assure déjà le déneigement de cette voirie depuis quelques mois. Avant de se prononcer, le Conseil souhaite pouvoir disposer des plans des réseaux ainsi que du document d'arpentage. Le conseil décide de reporter le traitement de cette question au prochain conseil.

Journée du patrimoine : Elle aura lieu le 16 septembre 2017. Monsieur le Maire propose qu'à cette occasion, les lieux patrimoniaux de la commune soient accessibles gratuitement. A l'unanimité, le Conseil approuve la gratuité des entrées aux lieux patrimoniaux de la commune.

Assainissement le Mont : Monsieur le Maire informe le conseil que le service technique du Conseil Départemental chargé des questions d'assainissement a soumis plusieurs propositions à la commune afin d'apporter une solution aux problèmes d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur le village du Mont. Sur les conseils de ce service, il propose au conseil de commander une étude légère pour analyser les solutions proposées et choisir la plus adaptée. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la commande d'une étude légère.

Voiries : Monsieur le Maire indique que les travaux rue Farget ont commencé et ajoute que le déneigement sera quasiment impossible sur les voiries d'Avouac, le Fraysse et Granigoules si rien n'est fait avant l'hiver. Les travaux ne pouvant être réalisés trop tard dans l'année pour des raisons techniques, il propose de lancer une consultation très rapidement. Le Conseil autorise donc Mr le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée afin de réaliser au plus vite cette opération.

Projet chaufferie collective : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune avait envisagé il y a plusieurs années la mise en place d'une chaufferie au bois devant alimenter la salle des fêtes, le gymnase, le

boulodrome, le dojo et l'école publique. Un partenariat avec le Collège Public voisin avait aussi été évoqué. Il aborde ensuite la question du développement durable et l'existence de circuits courts d'approvisionnement en lien avec l'ESAT Meymac. Il informe le Conseil de la possibilité de participer à un appel à projets lancé par l'ADEME afin de pouvoir obtenir des aides pour réaliser une ou des chaufferies. La Commune doit pour cela informer l'ADEME de son intérêt pour ce type de projet et définir les sites susceptibles d'être concernés. Si la candidature de la commune est retenue, une étude de faisabilité devra être réalisée avant de lancer une procédure d'appel d'offres destinée à retenir un investisseur qui s'engagera à réaliser les installations, la commune devant pour sa part s'engager à acheter l'énergie à un prix défini. Après en avoir délibéré, le Conseil renouvelle son intérêt pour un projet de mise en place d'unités de chauffage au bois sur les secteurs évoqués.

Village de vacances CCAS : Monsieur le Maire informe le Conseil que le village de vacances CCAS connaît depuis quelques années des problèmes de fréquentation. Le bail liant le locataire à la commune stipulant que l'activité devait se limiter à l'accueil de personnels ERDF-GRDF, les responsables souhaitent pouvoir accueillir d'autres publics et veulent par conséquent demander à la commune d'établir un avenant au bail afin d'autoriser cet accueil. Le conseil souhaite obtenir plus d'informations et de nombreux conseillers craignent que cela ne crée une concurrence supplémentaire pour les autres hébergeurs de la commune, alors même que le nombre de gîtes a déjà augmenté ces dernières années. Monsieur le Maire précise qu'un courrier devait être envoyé par les responsables afin de préciser les choses, mais que cela n'a pas été fait. Il ajoute qu'un responsable pourra venir répondre aux questions du Conseil lors d'une prochaine réunion. Le Conseil souhaite donc attendre la réception de ce courrier avant de se prononcer.

Demande de subvention du VTT club du Mézenc : Monsieur le Maire présente au conseil la demande de subvention émanant de l'association VTT club du Mézenc. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à cette association car elle est extérieure à la commune.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil que le poste d'adjoint technique en remplacement de Michel Arsac récemment parti en retraite a été pourvu.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Charra, propriétaire d'une des parcelles sur lesquelles le stade a été aménagé il y a plusieurs années, estime que la proposition d'achat faite par la commune de 400 € n'est pas suffisante et demande 600 €. Le Conseil maintient la même proposition.
- Monsieur le Maire informe que le nouveau président de l'association de Chasse ACCA est Monsieur Laurent PRADIER.
- Travaux Pont de l'Estaing : Monsieur le Maire indique au Conseil que les travaux qui devaient avoir lieu dès cet automne sont repoussés. Monsieur Pannefieu précise qu'il serait judicieux de proposer au Conseil Départemental une période que la commune pense la plus adaptée pour effectuer les travaux. Le Conseil propose d'effectuer ces travaux de mars à mai, afin de libérer la route pour l'hiver et avant l'été.
- Traitement des eaux de la Fuye : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'organiser une réunion pour étudier la question du traitement des eaux de la Fuye. Une réunion est fixée au samedi 23 septembre 2017 à 10h en mairie.
- Puits du Mont : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention du PNR de 4 171 euros a été obtenue pour effectuer la mise en sécurité et la réfection des puits du village du Mont.
- Subvention DETR Esplanade Stevenson : 12 000 €
- Subvention DETR 2019 Salle des fêtes : 30 000 €
- Subvention Place du Couvent 43.11 : 115 138 €
- Subvention Salle des fêtes 43.11 : 85 000 €
- Réserve parlementaire projet le Mont : 12 000 €

Dates diverses :

- Signature convention PCC le 13 septembre à 12h

- Foire agricole, artisanale et commerciale le 17 septembre
- Journée du patrimoine le 16 septembre
- Elections sénatoriales le 24 septembre à 8h30
- Réunion mutuelle le 29 septembre.

Prochain Conseil le jeudi 28 septembre 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.